

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 4 mars 2008

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT Mme MAILLOT, Mme REVEL, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. GARRIGUES (représenté par Mme ROLLIN), Mme LE GRAND (représentée par Mme TOLLOT)

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. BARRON,

Membre(s) absent(s) : (2) M. GOBILLOT, M. PERRON

Date de convocation : 27 février 2008

Délibération n° : 8-2008

Objet : Legs de Mme Vauquois

Madame Marie-Madeleine VAUQUOIS, décédée le 17 août 2007, a désigné le Centre Communal d'Action Sociale de Dijon comme bénéficiaire, pour partie, d'un contrat d'assurance vie qu'elle avait souscrit en 2003.

L'article 123-8 du code d'action sociale et des familles ainsi que l'article L2242-4 du code général des collectivités territoriales prévoient qu'un Centre Communal d'Action Sociale peut accepter librement les libéralités qui lui sont consenties.

En l'espèce, et si le legs est accepté, le montant qui serait reversé à la collectivité sera de l'ordre de 86 000 €, exonérés de droits de mutation par décès.

Le Conseil d'Administration :

- accepte ce legs,
- autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

18 MARS 2008



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DAGL : 1
Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE - 5 MARS 2008